

# Communiqué de presse

## Groupe Devernois

### Placement en redressement judiciaire des sociétés DEVERNOIS SA et SOFRADE SAS

Le groupe Devernois a mis en place, depuis 2018, un plan de restructuration visant à recentrer son activité sur des formats de distributions rentables, sur une offre produit répondant aux attentes de sa clientèle et sur une conception de ses gammes de produits, centrée sur la maille, tricotée dans nos ateliers Roannais, savoir-faire historique du groupe. Ce plan de transformation a produit ses effets à compter du deuxième semestre 2019 avec le retour d'une progression de chiffre d'affaires à magasin comparable alors que le marché restait en régression, et un retour à une rentabilité positive attendue dès l'exercice 2020.

Cette tendance s'est poursuivie sur les deux premiers mois de 2020 mais a été stoppée nette par la fermeture de l'intégralité des-points de ventes du groupe suite à la crise sanitaire du covid-19 au mois de mars pour une période de deux mois. Le groupe a négocié et obtenu auprès de ses partenaires bancaires, de BPIFrance et de son actionnaire principal 3,7 M€ de financements afin de compenser la perte de trésorerie subie. Nous avons pu, post autorisation de réouverture des magasins mi-mai 2020, poursuivre notre activité.

Le deuxième confinement qui nous a été imposé en novembre, puis, les mesures de couvre-feu et le décalage des soldes nous ont causés une perte de trésorerie complémentaire de l'ordre de 2 millions d'euros.

Face à cette conjoncture économique inédite, les sociétés Devernois SA et sa filiale de distribution SOFRADE SAS n'ont eu d'autre choix que de demander au tribunal de commerce de Roanne le placement sous protection judiciaire. Il est précisé que ces deux entités contribuent de manière prépondérante aux agrégats de bilan et de compte de résultat du groupe Devernois pris dans son ensemble. Les autres sociétés du groupe ne sont, elles, pas concernées par la procédure et poursuivent leur activité

La décision de solliciter l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire a reçu un avis favorable de l'unanimité des représentants du personnel des sociétés concernées réunis en CSE. Par jugement le 3 février 2021, le tribunal de commerce de Roanne a placé les deux sociétés sous la protection du régime de redressement judiciaire avec une période d'observation de six mois, période durant laquelle l'activité se poursuivra sans changement pour l'entreprise.

Avec le concours des administrateurs judiciaires nommés par le tribunal dans son jugement, la Direction de Devernois s'attachera à examiner toutes les solutions permettant de garantir la poursuite de l'activité du groupe et la sauvegarde de l'emploi.

Pour rappel, le périmètre du groupe au 31 décembre 2020 était le suivant :

SOCIÉTÉS	Activité	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de Consolidation
DEVERNOIS SA	Commerce de gros d'habillement	100%	100%	Intégration globale
SOFRADE SASU	Commerce de détail d'habillement	100%	100%	Intégration Globale
SOCAD SARL	Commerce de détail d'habillement	100%	100%	Intégration Globale
DEVERNOIS PORTUGAL	Commerce de détail d'habillement	100%	100%	Intégration Globale
DEVERNOIS ESPANA SL	Commerce de détail d'habillement	100%	100%	Intégration Globale
DEVERNOIS BELGIQUE	Commerce de détail d'habillement	99,99%	99,99%	Intégration Globale
DEVERNOIS SUISSE EURL	Commerce de détail d'habillement	100%	100%	Intégration Globale

Périmètre de sociétés placées en redressement judiciaire

Roanne le 4 février 2021

## **A propos de Devernois SA**

La société Devernois SA est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de vêtements féminins et d'accessoires haut de gamme.

Son ADN est de proposer des collections centrées sur la maille, produite dans ces propres ateliers à Roanne.

## **Contacts**

### **Devernois SA**

Responsable de l'information

M. Olivier Courbet

[contact.investisseurs@devernois.fr](mailto:contact.investisseurs@devernois.fr)

T 33 (0) 4 77 44 21 00